

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

La pension monte à 160 L de suite de 10 bat pièces par année payée par quartier

Chaque ménage paye 1 bat par année pour le logement.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Troisième Régence de la Paroisse de Lutry N. C.

Savoir, et le Hameau du Miroir annex.

Petit Village et Hameau Appartiennent à la Commune de Lutry

Paroisse de Lutry, et de l'Agence de Lutry.

District de Lavaux

Canton du Léman

Le plus grand éloignement des maisons ressorti Boute des Botes de Savuit, et du Hameau du Miroir, est d'un bon quart d'heure du lieu de l'école.

Depuis l'école de Savuit à celle du Miroir, il y a un bon tiers d'heure.

quarante deux enfants doivent fréquenter l'école de Savuit et vingt celle du Hameau du Miroir.

(2)
4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.
I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observer?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.
R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

L'école de Savuit est éloignée de celle de la Ville de Lutry, d'un quart d'heure, et de celle du village de Corsion Sur Lutry, de demi heure.

L'école de Savuit est éloignée de celle du Nouveau du Maroix son annexe d'un bon tiers d'heure, ou pres de demi heure.

On enseigne dans chacune de ces écoles, à lire, à écrire, et prier Dieu. L'orthographe, l'arithmétique, le chant des Psaumes, on y fait aussi le catéchisme, et recueillir de passages de l'Écriture. On tient ces écoles toute l'année en été, il y a deux fois l'école à Savuit. Le Livre Élémentaire en usage dans ces écoles est le petit catéchisme d'Almonde.

Il y a peu de Réglemens, et ils sont peu observés. En hiver et en été les écoles doivent durer trois heures.

Il n'y a qu'une classe ou les enfans sont rangés sur leur capacité.

C'est les Consuls de Lutry qui jus qu'ici ont établi les Régents de concert avec les Pastors de Lutry. D'abord après l'examen qui a été fait dans la maison de Communus en présence des Consuls.

Le Régent actuel de Savuit et le Maroix est de Chatillon district d'Oron. Il s'appelle Jean Louis Manigley.

(3)
d. Son âge.
e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.
R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

12
- Il a agi de dix ans sans.

Cas marié.

Il a commencé d'être instituteur il y a vingt mois.

Avant que d'être Régent à Savuit il a été sept mois Régent de la petite école des garçons de Lutry.

Il venait à son office d'autre fonction que de faire reciter les lettres une fois par mois les Commandemens de la Loi de Dieu, et un section du Catéchisme d'Almonde à l'église de Lutry, et de faire deux prières par semaine. A Savuit depuis les vendanges jusques à l'Équinox.

Soixante deux enfans doivent fréquenter les écoles de Savuit et du Maroix, mais en été une grande partie absente à cause des ouvrages de la Campagne.

On paye au Régent quatre baches par ménage.

On construit actuellement à Savuit un Bâtiment pour un four Banal et un Logement pour le Régent et l'école, qui sera composé d'une chambre, un cabinet, une cuisine.

Jusqu'ici, le Régent a été obligé de louer une chambre pour l'école qu'il a payée douze francs de Suisse par année.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comment?

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*La Pension du Régent de
Serruit et les Mirroirs Consistent
en Cent et Soixante francs de
Dix batz piéces outre quatre batz
par Ménage
Cette Pension lui est payée de la
Bourse Communale de Lutry*

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Lutry*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Ville*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Lutry*

d. District *de Lavaux*

e. Canton *du Lavaux*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école. *Chatelard*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c. *vingt Minutes*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *deux filles du Chatelard. Septante cinq de Lutry*

13

*Le comte Regence de
la ville de Lutry, qui en
celle des Filles.*

A. L.